

OFFRE D'EMPLOI

TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

(Poste permanent) – CONCOURS B-2014-02

La Ville de Sept-Îles offre un milieu de travail stimulant, des opportunités d'emplois diversifiés, des perspectives de carrière intéressante, une rémunération concurrentielle et des avantages sociaux compétitifs.

La description complète du poste est disponible sur le site Internet de la municipalité.

Exigences et qualifications :

- Diplôme d'études collégiales en génie civil ou toute autre combinaison de formation et d'expérience pertinentes ;
- Posséder trois (3) années d'expérience pertinente en génie civil (atout) ;
- Être membre de l'Ordre des Technologues Professionnels du Québec (OTTPQ) (atout) ;
- Posséder des connaissances pratiques de l'environnement Windows et du logiciel Autocad ;
- Détenir un permis de conduire valide ;
- Posséder une bonne connaissance de la géomatique (atout).

Conditions de travail :

- Le poste est à temps plein, l'horaire de travail est de 32 heures/semaine en période hivernale et de 40 heures/semaine en période estivale et l'échelle salariale annuelle se situe entre 46 388 \$ et 65 894 \$.
- Entrée en fonction : Lundi, le 26 mai 2014.

Vous voulez joindre une équipe dynamique ?

Faites parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une copie de votre certificat d'études en prenant soin de préciser le numéro du **concours B-2014-02**, avant jeudi, le 27 mars 2014 à 16 h 30 à l'adresse suivante :

Ville de Sept-Îles – Service des ressources humaines
544, avenue De Quen, Sept-Îles (Québec) G4R 2R4
Téléphone : 418 964-3220 / Télécopieur : 418 964-3259
Courriel : resshum@ville.sept-iles.qc.ca

La copie de votre certificat d'études est obligatoire et les candidatures incomplètes ne pourront être considérées. **Seuls les candidats retenus seront contactés.**

La forme masculine est utilisée sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte. La Ville de Sept-Îles applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles, minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature et à compléter le formulaire d'identification disponible sur le site Internet. Les personnes handicapées sont invitées à communiquer avec le Service des ressources humaines pour toute demande d'adaptation.